



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 14 CHEMIN RUTHERFORD (LOT 3 391 474)

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE lors de la **séance ordinaire** qui se tiendra le **lundi 2 mai 2022** à 19 h 30 heures à la salle Desjardins du complexe sportif sis au 20, chemin Raphaël, le conseil de la Municipalité de La Pêche doit statuer sur une demande de dérogation mineure au Règlement Zonage 03-429, pour la propriété située au 14 chemin Rutherford (lot 3 391 474).

La demande de dérogation mineure vise à permettre une marge avant de 3,23 mètres alors que la norme d'implantation particulière numéro (1) de la grille spécification de zonage Ra-606 prévoit une marge minimale de 15 mètres lorsqu'un lot est adjacent à un chemin non conforme et à permettre une largeur d'un mur avant d'un bâtiment annexe de 13,47 mètres alors que l'alinéa a) de l'article 25.3 prévoit une largeur maximale de 9,1 mètres.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de cette séance ou dans un écrit acheminé avant le **29 avril 2022** à l'adresse suivante urbanisme@villelapeche.qc.ca

DONNÉ à La Pêche, ce **13^e jour du mois d'avril 2022**.

Sylvie Loubier
Greffière, Directrice des affaires juridiques et
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Sylvie Loubier, greffière, directrice des affaires juridiques et directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce **13^e jour du mois d'avril 2022**.

Sylvie Loubier
Greffière, Directrice des affaires juridiques et
Directrice générale adjointe